

## **Déclaration de Lisbonne**

### **Les universités européennes après 2010 : la diversité dans la poursuite d'un objectif commun**

#### **I. Introduction**

- 1. Des universités fortes en Europe** : depuis leur fondation il y a plus de 800 ans, les universités européennes ont favorisé la recherche, permis la construction d'une société civilisée et tolérante et préparé les jeunes générations à assumer leur rôle au sein de la société et de l'économie. L'Europe souhaite à présent que ses universités jouent un rôle encore plus important : permettre à la société civile de relever les défis du vingt et unième siècle. Face aux changements climatiques, aux défis énergétiques, à l'allongement de l'espérance de vie, à la rapidité des progrès technologiques, à l'interdépendance liée à la mondialisation et à l'accroissement des inégalités économiques tant en Europe qu'entre l'Europe et les autres continents, l'étude, la recherche fondamentale et les innovations technologiques et sociales sont nécessaires pour résoudre les problèmes émergents et pour garantir aux différents peuples le progrès économique et la stabilité sociale. Les universités européennes, si diverses soient-elles, sont prêtes à relever ces défis ensemble.
- 2. Les universités et la société de la connaissance** : le défi principal consiste à fournir aux populations européennes – jeunes et moins jeunes – les outils nécessaires pour jouer leur rôle dans la société de la connaissance, dans laquelle le développement économique, social et culturel repose principalement sur la création et la diffusion des connaissances et des compétences. Les sociétés modernes, bien plus que les sociétés agricoles et industrielles des siècles derniers, dépendent de l'application du savoir, des compétences de haut niveau, du savoir-faire entrepreneurial et de l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Ce sont ces compétences que les universités européennes excellent à développer, grâce à un système d'enseignement tant théorique que professionnel fondé sur la recherche fondamentale – qui demeure la spécificité du système universitaire. Les universités entendent donc jouer un rôle clef dans la poursuite des objectifs fixés par l'agenda de Lisbonne, en particulier, grâce à leur engagement dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- 3. Un système universitaire diversifié** : les universités reconnaissent que le passage d'un système d'enseignement supérieur réservé à une élite à un système ouvert à tous implique l'existence d'universités dont les missions et les forces diffèrent. Cela requiert un système d'établissements universitaires présentant des profils très divers, et se voyant accorder une estime égale à ses différentes missions. Les établissements seront de plus en plus amenés à offrir différents types de programmes d'études permettant l'acquisition d'une grande variété de qualifications qui faciliteront les passerelles d'une institution à l'autre. Par ailleurs, ils développeront des activités de recherche, d'innovation et de transfert des connaissances en accord avec leurs différentes missions.

4. **L'importance fondamentale de l'autonomie des universités** : pour les universités, la capacité d'adaptation et la flexibilité requises pour répondre à une société en mutation, et à des demandes en constante évolution, dépendent avant tout d'une plus grande autonomie et d'un financement adéquat, deux éléments essentiels pour donner aux universités les marges de manœuvre nécessaires à leur développement. Avoir pour objectif commun de contribuer au développement de l'Europe n'est pas synonyme d'uniformisation ; au contraire, cela implique que chaque université définisse et poursuive sa mission propre et qu'ensemble elles satisfassent aux besoins de chaque nation et de l'Europe tout entière. L'autonomie implique le contrôle des principales ressources telles que le patrimoine immobilier, et les personnels ; cela implique également d'accepter d'être responsable tant à l'interne, vis-à-vis de la communauté universitaire (personnels et étudiants), que devant la société tout entière.
5. **Les universités et la solidarité sociale** : les universités européennes s'engagent à assumer leur responsabilité publique dans la promotion de l'équité sociale et de la solidarité. Elles fournissent d'importants efforts pour élargir la base socio-économique de leur population étudiante et s'engagent à s'ouvrir à tous ceux qui sont qualifiés et peuvent tirer bénéfice de l'enseignement supérieur, en leur donnant des chances de réussite. La poursuite de cet objectif nécessite de travailler en partenariat avec les gouvernements et les autres acteurs du système éducatif.

## II. Construire l'espace européen de l'enseignement supérieur

6. **Se recentrer sur les objectifs-clés** : comme le montre l'immense succès de l'introduction rapide en Europe d'une structure d'enseignement supérieur en trois cycles, les universités se sont résolument engagées dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Cependant, l'étude Trends V met également en lumière l'un des paradoxes des réformes du processus de Bologne : bien que leur objectif soit de répondre aux problèmes sociaux, le dialogue avec la société reste encore insuffisant. Les universités et les gouvernements doivent donc renouer avec l'esprit premier de ces réformes, tout en continuant d'améliorer la compréhension et la bonne utilisation des différents outils, afin d'assurer que l'apprentissage soit centré sur l'étudiant, que l'employabilité, l'insertion socioprofessionnelle, la mobilité et l'attractivité soient des objectifs fermement ancrés dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.
7. **Un apprentissage centré sur l'étudiant** : les universités sont conscientes que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de faire face aux défis que suscite la généralisation d'un apprentissage centré sur l'étudiant. Pour y parvenir, il faut non seulement encourager une approche fondée sur les résultats de l'apprentissage et être plus explicite quant aux connaissances et compétences que les diplômés doivent acquérir, mais aussi encourager l'esprit critique et l'implication active des étudiants. Des efforts particuliers doivent être fournis pour motiver et former le corps enseignant à travailler selon ce modèle centré sur l'étudiant. Les étudiants et leurs représentants doivent être impliqués dans la mise en place de ces nouvelles approches.

8. **ECTS** : l'étude Trends V montre bien le rôle effectif du système européen de transfert et de capitalisation de crédits (ECTS) dans la restructuration des méthodes pédagogiques lorsque ce système est utilisé de manière appropriée en se fondant sur les résultats de l'apprentissage et la charge de travail de l'étudiant. Il offre une base solide pour l'établissement de relations de confiance au sein des universités mais aussi entre les différents établissements, cycles et disciplines et promeut ainsi une mobilité flexible et à multiples facettes, un objectif-clé du processus de Bologne. Les universités appellent la Commission européenne à prendre en compte les acquis du système ECTS pour développer ses propositions quant à la construction d'un système de crédits (ECVET) applicables à la formation et l'enseignement professionnels. Il faut éviter à tout prix la coexistence de deux systèmes différents dans le cadre d'une stratégie unique d'éducation tout au long de la vie. Les universités souhaitent donc jouer un rôle déterminant dans le développement futur du système ECTS. L'EUA entend relever ce défi dans le cadre du soutien continu qu'elle apporte aux universités dans la mise en œuvre des réformes de Bologne, notamment au travers du Bologna Handbook et de l'organisation de séminaires et autres événements thématiques. Comme les résultats de l'étude Trends V le démontrent, ce processus prendra du temps.
9. **Encadrer l'apprentissage** : conscientes de l'importance qu'il y a à adapter les méthodes d'enseignement et d'apprentissage aux besoins de populations étudiantes de plus en plus variées, les universités, en partenariat avec les gouvernements, cherchent à assurer à tous les étudiants le libre accès à des services d'encadrement de grande qualité, en particulier à des services d'orientation et de conseil. Atteindre ces objectifs nécessite un engagement stratégique au plus haut niveau de la part des établissements, et des incitations financières de la part des gouvernements pour permettre de démocratiser leur enseignement supérieur.
10. **Employabilité** : les universités reconnaissent que des actions supplémentaires doivent être entreprises pour faire prendre conscience aux employeurs des efforts énormes menés pour réformer les cursus. Elles chercheront à établir un véritable dialogue avec les employeurs, à leur fournir de meilleures informations sur les compétences de leurs diplômés, et à mettre en place des systèmes destinés à suivre l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. En collaboration avec des institutions publiques et/ou privées, elles doivent étudier la manière d'offrir systématiquement des services d'orientation et d'insertion professionnelle à leurs étudiants. Une action conjointe de la part des établissements et des gouvernements est nécessaire pour traduire en actions cet engagement politique largement accepté. Il est urgent pour les gouvernements d'adapter leurs propres structures d'emploi dans le secteur public afin de prendre en compte les nouveaux types de diplômes – un problème qui avait déjà été souligné dans l'étude Trends IV et qui reste sans réponse.
11. **L'éducation tout au long de la vie** : les universités ont pris conscience du besoin urgent de faire de l'éducation tout au long de la vie une réalité dans les années à venir tant pour la formation continue destinée aux diplômés qualifiés que pour les possibilités de formation initiale offertes aux groupes sociaux défavorisés. L'expérience montre que la mise en œuvre de l'éducation tout au long de la vie permet de renforcer les partenariats locaux, de diversifier les sources de financement et de relever les défis liés au développement régional. Les outils de Bologne, en

particulier le Cadre de Certification pour l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur adopté par les ministres à Bergen, permettent d'élaborer des programmes d'études plus variés et de faciliter le développement de systèmes pour la reconnaissance des acquis de l'expérience. L'EUA appelle la Commission européenne à éviter, dans ses propositions concernant le Cadre de certification pour l'apprentissage tout au long de la vie, le développement parallèle de deux cadres de certification pour l'enseignement supérieur. Cela provoquerait en effet des problèmes dans la mise en œuvre au niveau des Etats et créerait une confusion certaine parmi les acteurs de terrain. L'EUA incite également la Commission européenne à impliquer activement les universités dans le développement des politiques sur l'éducation tout au long de la vie. Il s'agit là d'un défi majeur pour le secteur de l'enseignement supérieur et celui de la formation professionnelle qui requiert par conséquent des initiatives compatibles et cohérentes.

### III. L'internationalisation de l'espace européen de l'enseignement supérieur

12. **L'internationalisation et la « marque Bologne »** : le processus de Bologne représente l'un des grands succès européens. Partout dans le monde, il est observé avec un intérêt grandissant et est en passe de devenir une véritable « marque européenne ». Les réformes de Bologne rendent l'enseignement supérieur européen attrayant car elles reposent sur une méthodologie et une philosophie et utilisent des outils transparents comme l'ECTS. Ces principes sont facilement transposables à l'international car ils véhiculent l'idée générale selon laquelle l'enseignement supérieur est un bien public et qu'ils mettent fortement l'accent sur les valeurs universitaires qui sous-tendent l'enseignement supérieur.
13. **Stratégies institutionnelles d'internationalisation** : les universités constituent une force de proposition importante dans le développement de stratégies et de structures pour la coopération et les échanges internationaux tant entre établissements qu'aux niveaux national et européen. De plus en plus, elles développent des stratégies et des profils internationaux qui englobent les activités d'enseignement et de recherche, visent à trouver un équilibre entre la coopération et la concurrence et ciblent des zones géographiques spécifiques. L'enseignement aux niveaux du Master et du Doctorat a un rôle particulier à jouer dans la promotion de l'internationalisation au sein des établissements d'enseignement supérieur.
14. **Développer davantage l'internationalisation** : les universités européennes s'engagent à faire de l'Europe la destination de premier choix des étudiants et des universitaires. L'EUA compte poursuivre ses activités en promouvant et en expliquant le processus de Bologne à ses partenaires internationaux ; en participant aux débats politiques au niveau européen ; et, en collaboration avec les conférences nationales de recteurs, en établissant un dialogue avec les associations actives dans l'enseignement supérieur dans différentes régions du monde, permettant ainsi d'établir une base solide pour une coopération et un partenariat à long terme. Avec le soutien de l'EUA, les universités devraient établir un code de déontologie pour la coopération internationale et les échanges au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il est demandé à la Commission européenne et aux gouvernements

nationaux de soutenir ce processus d'internationalisation en développant des outils de financement flexibles autorisant les établissements à mettre en œuvre des stratégies internationales sur le long terme et à faciliter la mobilité des étudiants et des universitaires. Les autorités nationales sont tout particulièrement sollicitées pour adapter les lois sur l'immigration, et les règlements concernant la délivrance des visas, afin de permettre à ces stratégies de porter leurs fruits. La participation active de partenaires internationaux à ce dialogue constitue également un élément déterminant dans la réalisation des objectifs fixés.

#### **IV. Promouvoir la recherche et l'innovation**

15. **Lier l'enseignement supérieur et la recherche** : un enseignement adossé à la recherche représente un atout puissant de l'Europe et de ses universités. Les établissements qui offrent un enseignement fondé sur la recherche doivent s'assurer que celle-ci est incluse et développée dans tous les cycles. Ce lien doit permettre aux étudiants d'acquérir une expérience dans le domaine de la recherche, et de déclencher leur intérêt pour une carrière dans ce domaine. Ce principe s'applique également à l'acquisition d'un large éventail de compétences transférables qui ne devrait pas se limiter au doctorat mais être incluse à tout niveau d'études, favorisant ainsi l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants capables d'intégrer des approches diverses et de répondre aux besoins d'un marché du travail en constante évolution.
16. **Intégrer des programmes de doctorat de grande qualité dans les universités** : en février 2005 à Salzbourg, l'EUA a adopté dix principes de base concernant les programmes de doctorat. Depuis cette date, ces principes constituent un cadre de travail pour les débats sur les programmes doctoraux en Europe et ont été développés dans un rapport rédigé en vue de la réunion interministérielle de Londres. Ce rapport souligne à nouveau la nécessité de placer la recherche fondamentale au centre de tous les programmes de doctorat. Sur la base des résultats de ce rapport, l'EUA compte établir un cadre de travail permanent pour le développement et l'échange de bonnes pratiques entre les programmes doctoraux et les écoles doctorales au sein des universités européennes. Conscientes que l'attrait pour une carrière dans la recherche naît principalement pendant le doctorat, les universités doivent s'engager activement, en collaboration avec les conseils nationaux de recherche et d'autres agences de financement (y compris la Commission européenne), à améliorer les conditions de financement des programmes doctoraux et des candidats doctorants ainsi que le développement des carrières de chercheurs dans le secteur académique et non-académique.
17. **Développer des stratégies institutionnelles pour la recherche** : encouragées par la création du Conseil Européen de la Recherche, les universités vont s'efforcer de renforcer leurs stratégies institutionnelles dans le domaine de la recherche en vue d'introduire des approches de management stratégique. Ces approches permettront d'une part de renforcer l'expertise dans le domaine de la recherche au sein des universités et d'autre part de créer des méthodes de travail qui permettent d'optimiser les opportunités offertes par les outils de financement nationaux et européens (qui

sont les principales ressources externes liées à la recherche). Bien que le talent individuel reste au cœur du processus de recherche, une masse critique de travail en équipe dans les domaines où l'université excelle et l'optimisation de la création et de l'utilisation des infrastructures de recherche restent des facteurs essentiels à la réussite. L'augmentation des coûts liés à la recherche (y compris des infrastructures scientifiques) ne fera qu'accroître le besoin d'identifier des priorités.

18. **Promouvoir la capacité d'innovation** : les universités vont de plus en plus chercher à valoriser la recherche et à améliorer leur capacité d'innovation en développant davantage leurs partenariats avec des acteurs externes, en professionnalisant leurs méthodes de transfert des connaissances et en cherchant une synergie entre les initiatives régionales, nationales et européennes en matière de politique de recherche. La construction de consortiums et regroupements entre les universités et d'autres partenaires<sup>1</sup> vont continuer de se développer comme caractéristique principale de l'innovation, notamment l'innovation régionale. Pour sa part, l'EUA continuera à promouvoir la nécessité d'un lien plus étroit entre le Septième Programme Cadre (7ème PCRD), les financements nationaux de la recherche et les Fonds structurels européens pour soutenir la recherche, l'innovation et les infrastructures nécessaires. En collaboration avec les conférences nationales de recteurs, l'EUA s'efforcera avec les partenaires régionaux de tendre vers cet objectif, à savoir d'obtenir plus de financement des Fonds structurels européens pour les activités de recherche et d'innovation.
19. **Collaboration entre universités et entreprises** : depuis plusieurs années, les universités ont été le lieu de partenariats étendus et fructueux avec les entreprises – ces bonnes pratiques ont constitué la base du guide pour un partenariat responsable (“Responsible Partnering Guidelines”), unanimement salué. La collaboration entre les universités et les entreprises constitue un processus de « co-innovation », le transfert des connaissances représentant une des missions principales des universités. L'EUA poursuivra son travail visant à améliorer le dialogue entre les universités et les entreprises, notamment en matière de programmes doctoraux et en aidant à développer l'Institut Européen de Technologie (IET) proposé par l'Union européenne.
20. **Calcul des coûts liés aux activités de recherche** : les universités s'engagent résolument dans le calcul du coût complet de leurs activités de recherche et espèrent en conséquence voir davantage d'agences et de programmes européens et nationaux de financement de la recherche assumer la totalité des coûts liés aux contrats et allocations de recherche. Suite à son succès dans l'obtention d'une meilleure prise en charge des coûts indirects de la recherche dans le nouveau cadre d'éligibilité des coûts de la recherche du Septième Programme Cadre (7ème PCRD), l'EUA entend surveiller, en partenariat avec ses membres, l'évolution de la mise en œuvre de ce modèle jusqu'au bilan intermédiaire prévu en 2010.
21. **Vers un cadre juridique plus flexible** : avec l'aide des conférences nationales de recteurs, l'EUA compte débattre avec les gouvernements nationaux de la nécessité d'un cadre juridique plus souple et plus favorable (en matière de rémunération, de portabilité des retraites, etc.) aux chercheurs travaillant au sein des universités. Ce

---

<sup>1</sup> Ou “clusters”, (NDT)

débat est nécessaire si l'Europe souhaite pouvoir bénéficier de toutes les nouvelles opportunités offertes, par exemple par les circuits de financement du Conseil Européen de la Recherche.

22. **Archives ouvertes** : les universités et l'EUA, en s'appuyant sur les activités de son groupe de travail sur les archives ouvertes, poursuivront le travail entrepris pour l'établissement de principes de libre accès en ce qui concerne la diffusion des résultats de la recherche. Les universités souhaitent préserver leur rôle et leur responsabilité publique de « gardiennes » du savoir en tant que bien public, et en conséquence renforcer le dialogue avec la société en ayant recours de manière optimale aux possibilités offertes par les technologies numériques.

## V. Qualité

23. **Démarche qualité et mission institutionnelle** : les démarches qualité devraient encourager l'émergence d'une culture de prise de risque qui attache plus d'importance à la réussite qu'à l'échec afin de créer un environnement institutionnel favorable à la créativité, à la production de connaissances et à l'innovation. Les universités réaffirment leur engagement dans le développement et l'amélioration continue de la qualité à tous les niveaux de leurs missions institutionnelles. Les processus institutionnels d'évaluation devraient être basés sur les valeurs et les missions institutionnelles et par conséquent les refléter. Les systèmes externes et internes de mesure de la qualité devraient prendre en compte ces aspects comme points de départ de toute évaluation.
24. **Le lien avec les procédures externes d'évaluation** : les universités acceptent pleinement les responsabilités qui découlent de leur engagement en matière de démarche qualité. Elles reconnaissent qu'il est important d'accompagner une démarche qualité interne par des procédures externes de vérification. Les mécanismes externes de contrôle de la qualité devraient être liés aux procédures internes, sans toutefois les répliquer, afin d'assurer leur large acceptation au sein de l'université, de bénéficier des synergies en place, avec un minimum de procédures administratives. A cette fin, les institutions doivent jouer un rôle actif – par l'intermédiaire de leurs conférences nationales de recteurs et par le dialogue avec leurs gouvernements et agences d'assurance qualité – dans l'élaboration de leurs systèmes externes d'évaluation en accord avec les démarches qualité institutionnelles.
25. **La dimension européenne de la qualité** : de même, la dimension européenne de l'assurance qualité devrait être développée en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, les agences d'assurance qualité et les gouvernements. Le système de gouvernance proposé par le registre européen des agences d'assurance qualité – sur la base d'un partenariat entre les parties prenantes qui garantit un système de séparation des pouvoirs et de poids et contrepoids<sup>2</sup> – servira

---

<sup>2</sup> “Checks and balances”, (NDT)

de fondement à l'établissement de relations basées sur la confiance et la transparence et augmentera donc l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les ministres sont appelés à adopter les propositions élaborées au cours des deux dernières années par le groupe « E4 » – ENQA, ESIB, EUA et EURASHE – afin de manifester leur confiance dans le partenariat responsable des parties prenantes qui sous-tend ces propositions.

## VI. Autonomie et financement

26. **Autonomie** : les gouvernements sont incités à adopter le principe d'autonomie des établissements afin d'adapter différentes missions institutionnelles et de permettre l'autonomie académique (programmes d'enseignement et recherche), budgétaire (à travers l'attribution de budgets globaux), organisationnelle (structure de l'université) et celle liée à la gestion du personnel (responsabilité quant aux recrutements, salaires et avancements). Il est nécessaire que l'autonomie soit fondée sur un financement public approprié et qu'elle favorise également la gestion stratégique, par les universités elles-mêmes, des revenus publics, privés et des dons (de philanthropes, d'entreprises, d'anciens élèves et d'étudiants). Les gouvernements sont appelés à évaluer comparativement l'évolution de la situation par rapport aux objectifs établis en matière d'autonomie et de financement des universités. Les universités européennes doivent tout mettre en œuvre pour renforcer leurs équipes dirigeantes et consolider une gestion professionnelle.
27. **Accroître et diversifier les sources de financement** : l'EUA réaffirme son engagement dans l'identification de sources de revenus supplémentaires en faveur des universités et la promotion de modes de gouvernance qui encouragent une plus grande transparence de la gestion financière. Les données recueillies par le groupe de travail de l'EUA sur le financement montrent l'énorme diversité des mécanismes publics de financement qui coexistent en Europe. Les différences concernent le volume, la base juridique, la méthodologie, l'objectif des politiques mises en place et le niveau auquel les autorités centrales contrôlent les budgets institutionnels. L'EUA poursuivra ses recherches jusqu'à ce qu'elle puisse établir un profil clair des universités européennes sur la base d'un modèle accepté et élaborer une méthodologie générale de calcul des coûts. Cette tâche nécessite de mieux identifier et comprendre les modèles actuels de financement public, de leurs environnements juridiques et financiers et des sources de revenus supplémentaires disponibles. Elle est donc directement liée aux éléments-clés du Processus de Bologne, notamment la dimension sociale (accès, soutien équitable aux étudiants et « abordabilité<sup>3</sup> »), la dimension internationale (attractivité et compétitivité) et la mobilité (portabilité des bourses et prêts aux étudiants), et de la Stratégie de Lisbonne. L'EUA soutient la Commission européenne dans son objectif d'augmenter à hauteur d'au moins 2 pour cent du PIB l'investissement dans l'enseignement supérieur d'ici dix ans et incite vivement tous les partenaires à travailler de concert de manière à garantir la réalisation de cet objectif.
28. **Contributions privées à l'enseignement supérieur** : l'EUA appelle les gouvernements à réaffirmer que l'enseignement supérieur est avant tout un bien

---

<sup>3</sup> “Affordability”, (NDT)

public. Cependant, dans le cadre du financement des universités, en réponse au nombre croissant d'étudiants et au coût élevé nécessaire au maintien de l'excellence dans un contexte de mondialisation accru, l'EUA continuera à participer aux débats sur les partenariats public/privé à mettre en place pour le financement des universités, et compte tout particulièrement aborder la question des droits d'inscription. L'éducation tout au long de la vie requiert des modèles de financement bien plus flexibles que les systèmes adaptés aux besoins des étudiants à temps plein traditionnels. L'EUA analysera donc, en collaboration avec ses membres, les différentes possibilités de contribution privée (étudiants ou diplômés) aux coûts de l'enseignement supérieur tout en tenant compte des divers contextes nationaux.

## VII. Conclusion

29. **Des universités fortes pour l'Europe** : les universités européennes constituent une force majeure dans la configuration de l'Europe de la connaissance. Elles acceptent les responsabilités que cela engendre et appellent, en retour, les gouvernements et la société civile à assumer leurs responsabilités afin de permettre aux universités de garantir leurs ressources et d'être ainsi en mesure d'accomplir leurs missions, non pas convenablement, mais de manière excellente, et d'être capable de rivaliser avec les systèmes d'enseignement supérieur des autres continents. L'Europe, mais aussi le reste du monde, est sur le point de devenir une « Société de la Connaissance » et tant la stratégie adoptée à Lisbonne, la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche que les efforts réalisés par les gouvernements nationaux, exigeront une remise en question constante pour relever les défis que cela représente. Il s'agit d'une période passionnante pour les universités qui contribuent à l'innovation par l'enseignement et l'apprentissage, par la recherche et le transfert des connaissances. Les universités européennes se félicitent de l'opportunité qui leur est offerte de contribuer à la construction de l'avenir de l'Europe.

Bruxelles, 13 avril 2007